

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0057761

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6896

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUAKIM MUSTAPHA

69560

Date de naissance :

17.09.1954

Adresse : 251 LOTISSEMENT LA MOURNE CASABLANCA

Tél. : 0661150283

Total des frais engagés : 1264

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SEHATE Mohamed

Médecin Généraliste
Lot. Al Ferah Doha Imm. 19 Apt. 2
RDC Bd. Haj Feteh Hay Oulía
Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Cachet du médecin :

Date de consultation :

18.05.2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



20 JUIL 2023

2023

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/05/2023	C		200,00	DR. BÉLAÏA H. M. Médecin en exercice Lot Al Farah Doha linea 15 appart 2 RDC Ed. Haj Farah Hay Oufa Casablanca - Tél: 0522 85 00 1a

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAIROUN	18/05/23	6144.10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	I	
2B - MEDICAL	18/05/23	1	1	1	1	1	111
							450,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	B H [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

Casablanca, le :

18 -05- 2023

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي مستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

الدار البيضاء، فـي

PHARMACIE LAIMOUN
SARL AU
 466, Lot. Allaymoun Lissasa
 Casablanca - Tél.: 05 22 90 94 94

Madame RAHIMOU Zahra

186.00 x 4 = N3397

11 Escalope - 100g

1 Egg - 30g

21 36.70 x 3 = 110.10

PHARMACIE LAIMOUN SARL AU
 466, Lot. Allaymoun Lissasa
 Casablanca - Tél.: 05 22 90 94 94

74 - 0 = 74 x 110 = 8140

0 - 0 = 0 x 110 = 0

614.10 - 8140 = N3398

فقرة الفرج-الضرس - العمارة 19 الشقة 02 الطابق الثاني -
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm. 19, Appart. 2 RDC Bd. Hadj Fateh-Extension Oulfa, Lissasa 20190 Casablanca

Lot. AL FARAH - Addoha, Imm. 19, Appart. 2 RDC Bd. Hadj Fateh-Extension Oulfa, Lissasa 20190 Casablanca

Tel.: 05 22 65 00 18

36,70

36,70

36,70

LOT	224101	1
EXP	11 2024	
PPV	126.00	

LOT	222881	1
EXP	09 2024	
PPV	126.00	

LOT	224101	
EXP	11 2024	
PPV	126.00	

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

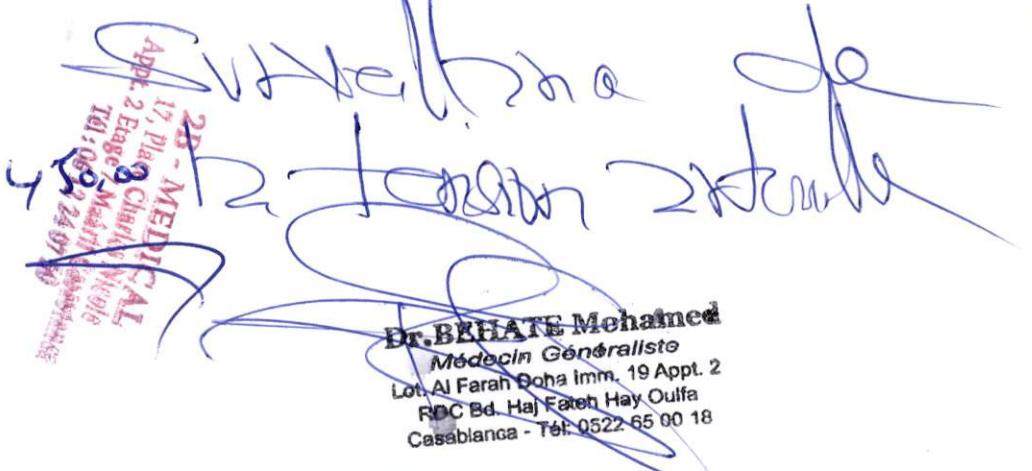
الطب العام

Casablanca, le : 18 - 05 - 2023

الدار البيضاء . في:

Madame BAHIA BOUAZIZ

Tensionmetre.



جزءة الفرج-الضحى - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع الليمون الحاج فاخ امتداد الائفة - بساسنة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

ORDONNANCE

....., Le : 18.05.23

Nom :

Age :

RAHIMOU 22hpa

Tensiomètre
Non fise

~~Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doba Imm. 19 Apt. 2
RDC Ed. Haj Fatem Hay Oulfa
Casablanca - Tél: 0522 65 00 48~~

Cachet

Date de prochaine visite:

.....

2B - MEDICAL

22, Angle rue abou Baker ibn zahr.
Quartier des hôpitaux-Casablanca-

Casablanca:19/05/2023

CLIENT : RAHIOUI ZAHRA

FACTURE N° 2023 – 189

DESIGNATION	QUANTITE	Prix uni ttc	Montant TTC
TENSIOMETRE MICROLIFE BRASSARD ELECTRONIQUE	01	450 dh	450 dh
<p><i>2B MEDICAL 17, Place Charles Nicole App. 2 Etage 7 Maârif Casablanca Tél : 06 12 24 07 50</i></p>			
TOTAL TTC			450 dh